



mon patron atil le droit de modifier mes horaires sans mon accord

Par **VIVI32529**, le **16/05/2022** à **14:55**

bonjour alors voila je suis dans le commerce en cdi a temp partiel de 32H semaine je travail tous les matins du lundi au samedi en horaires continu . un nouveau directeur est arriver dans notre magasin et il veut modifier mes horaires il veut m enlever 3h dans semaine pour me les mettre le samedi après midi ce qui ferai que je passerai d horaires continu a des horaires coupes le samedi donc ca chamboule tous mon planning ce qui ne me convient pas puisque le samedi après midi j'ai le foot de ma fille a gérer ma question est es ce que je peux refuser ce changement d horaires? merci d'avance pour vos reponses

Par **Marck.ESP**, le **16/05/2022** à **21:01**

Bonjour

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F876#>:

Par **Prana67**, le **18/05/2022** à **09:22**

Bonjour,

Oui globalement l'employeur décide des horaires de travail, mais il doit bien sur respecter les accords et les contrats de travail.

Par contre pour passer d'un horaire continu à un horaire discontinu il faut l'accord du salarié([Cass., Soc., 18 décembre 2000, n°98-42885](#)) ([Cass., Soc., 12 mars 2002, n°99-46034](#))([Cass., Soc., 16 mars 2022, n°21-10147](#)).

Si vos horaires sont contractualisés il faut aussi votre accord pour les modifier. ([Cass., Soc., 9 mars 2005, n°03-41715](#)).